

Frais de Justice au quel
Francois Boucher est Comptedemne

30^e de genidy 1661 vne assignation fait au cap
rouge a francois curailon paye iij^{te}

3^e de Janvier 1662 vne assignation fait par led
vassieur au cap rouge au curailon paye iij^{te}

vne signification de la sentence rendue par le
sieur charrier Cors lieutenant gen.^{al} fait au
francois curailon au cap rouge huitie may
1662 iij^{te}

en 1664 le 22^e d'april pour vne assignation
fait par led vassieur a francois Boucher au cap
rouge iij^{te}

Pour extrait et copie de l'arrest du gen.^{al} endatte
du 23 d'april de la mesme annee paye iij^{te}

pour signification dud arrest fait a Kebec par
led vassieur au francois Boucher le 15^e de quin
de la dite annee paye xx^s

pour extrait ou copie de l'arrest endatte du
22^e de quin dernier xl^s

A pour la signification dud arrest fait a Kebec
par led vassieur au francois Boucher parlant
a s'abeme le sixiesme du present mois
. xx^s

Le present mandement ou est taxez et moderez a la

Donné de Vingt liures 40. Son Exécutoire est -
donné à l'usage de François Bourgeois audis -
de l'arrêt du vingt troisième. avril dernier passé -
fait au Con. A Souuain leu a Turbey le -
sixième. Aoust 1671. Jours le. quatre f

M. J. V.
F. Bourgeois
J. G. H. B.



261
frais de Justice
aux quels Francois Boucher
est condamne.

Mégy